



Service du secrétariat général et greffe

**PROVINCE DE QUÉBEC
SAINT-GEORGES**

AVIS DE PROMULGATION

RÈGLEMENT NUMÉRO 887-2023

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée greffière de la Municipalité :

Que, lors de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Saint-Georges tenue le 11 avril 2023, le conseil de cette Municipalité a adopté le **Règlement numéro 887-2023 encadrant l'exercice du droit de préemption par la Ville.**

Que toute personne intéressée à ce règlement peut le consulter au bureau de la soussignée.

Que ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

**Donné à Saint-Georges,
ce 19^e jour d'avril 2023.**


**M^e Isabelle Beaulieu, notaire
Greffière**